

ÉTAPE 3 DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE CONTRÔLANT LES BALLASTS -ET SOLUTIONS VOSSLOH-SCHWABE CORRESPONDANTES

La 3ème étape de la directive EU 245/2009, basée sur la directive d'éco-conception, entrera en vigueur le 13 Avril 2017.

Dans le but d'assurer une utilisation économe et durable des ressources, L'Union Européenne a défini un certain nombre de mesures en 1997. Ces mesures sont destinées à rendre les lampes fluorescentes, les lampes à décharges à haute-pression, les ballasts et les luminaires encore plus efficaces sur le marché Européen. L'étape 3 de cette directive entrera en vigueur le 13 Avril 2017.

Pour plus d'information sur la directive Européenne, cliquez ci-dessous

QUELS SONT LES CHANGEMENTS LE 13 AVRIL 2017?

La directive EU 245/2009 donne une indication sur les valeurs limites concernant la consommation énergétique des lampes, des luminaires et des ballasts, indépendamment de la technologie et des ballasts utilisés (ferromagnétique et électronique). À partir du 13 Avril 2017, date de mise en œuvre de la directive, il ne sera plus possible de mettre en circulation sur le marché, des produits ne répondant pas aux normes énergétiques correspondantes à la directive EU 245/2009.

Cependant, en dehors de l'Union Européenne, il sera toujours possible de commercialiser les produits actuels en conformité avec les directives et lois des pays concernés.

Le stock détenu par des revendeurs peut continuer à être commercialisé sans restriction, même en Europe, après le 13 avril 2017.

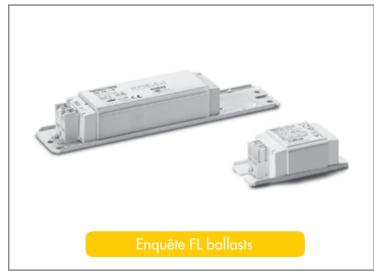
Les exigences de remplacement constituent un cas particulier au regard de la nouvelle directive. Si l'appareil en question est utilisé uniquement dans le cadre de maintenance, il pourra être utilisé pour remplacer un produit défectueux dans un luminaire existant, même avec des valeurs énergétiques inférieures à celles stipulées dans la directive et sans marquage CE.

L'approbation d'un luminaire ne sera pas invalidée par le remplacement d'un ballast défectueux avec un ballast équivalent.

Les solutions VS sont des produits durables et économes en énergie qui respectent la 3^{ème} étape de la directive. VS continuera à fabriquer et commercialiser des ballasts ferromagnétiques possédant les classes énergétiques B1, B2, C et D pour les pays hors U.E.

Une liste de produits répondant aux conditions A2 ainsi que des solutions de substitution pour les produits ne répondant pas aux conditions A2 est disponible en cliquant sur le lien ci-dessous:







A member of the Panasonic group Panasonic

Vossloh-Schwabe Deutschland GmbH · Hohe Steinert 8 · 58509 Lüdenscheid · Germany · E-Mail: info.vsv@vsv.vossloh-schwabe.com USt.-ID: DE 811194652 · Vossloh-Schwabe Deutschland GmbH · Reg. Office: Urbach · Register of commerce: Stuttgart · Managing Directors: Setsuo Mizusawa, Klaus Breisch, Hermann Kratschus Phone: +49 (0) 2351/1010 Register no.: HRB 281326

Merci d'ajouter l'adresse mail **mailing_vsv@vsv.vossloh-schwabe.com** tà votre carnet d'adresse ou à votre liste des expéditeurs fiables. En ajoutant cette adresse vous serez assuré de recevoir nos prochaines newsletters. Cette newsletter est envoyée uniquement avec votre consentement. Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, cliquez **ici**.